

INVESTIR DANS L'AVENIR

Formulaire de versement 2020 de la taxe d'apprentissage

3 Étapes pour effectuer votre versement

- 1 Calculer sa masse salariale 2019 pour déterminer son solde de TA.
- 2 Vérifier les formations éligibles sur les listes préfectorales, et choisir la composante souhaitée dans la liste ci-dessous en précisant la formation à laquelle vous souhaitez verser le barème (aussi appelé «13%»).
- 3 Verser le montant de l'enveloppe directement aux établissements et formations choisis.

**LES ÉTABLISSEMENTS CHARLES DE FOUCAULD ET FÉNELON SONT HABILITÉS
À PERCEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 avec les codes UAI ci-dessous**

	ÉTABLISSEMENT	CODE UAI	MONTANT
	Charles de Foucauld	0290336H ou 0291867X (SEGPA)	€
	Fénelon	0290340M	€

RAISON SOCIALE :

N° SIRET :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : MAIL :

Merci de compléter tous les champs.

Le versement de la taxe d'apprentissage est à effectuer avant le 31 mai 2020

Merci de renvoyer ce formulaire dûment complété à :
Groupe scolaire de l'Estran - 32 rue de Quimper - CS 33849 - 29238 Brest Cedex 2

**À l'issue de votre versement le Groupe Scolaire de l'Estran
vous fera parvenir votre reçu libérateur.**

**Le Groupe Scolaire de l'Estran vous remercie de votre soutien
et de l'attention que vous portez à ses projets et investissements.**

Réforme de la taxe d'apprentissage : quels changements ?

CE QUI DEMEURE

- La TA représente 0,68 % de la masse salariale brute.
- Elle reste due par toute personne physique exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale ou toute personne morale qui relève de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu au titre des bénéficiaires industriels et commerciaux et qui emploie au moins un salarié.
- Le versement de la TA en nature est toujours possible.

CE QUI CHANGE

- Le calcul sur la masse salariale brute de l'année N (N-1 pour les 13 %).
- La disparition des catégories A et B.
- Pas de fongibilité entre le quota et le barème.
- Un nouveau nom pour le barème : le 13 %.
- Le versement direct à une ou plusieurs structures éligibles.
- Pas de délai entre le paiement par l'entreprise et la réception des fonds par l'établissement.

2018-2019



2020



■ Barème ou hors quota ■ Quota ■ Fraction régionale

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020



QUOTA

87% de votre taxe versés à votre OPCO de branche



Bénéficiaires exclusifs les CFA

BARÈME OU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

13% de votre taxe versés en direct aux établissements de votre choix



L'ESTRAN

adressez votre versement avant le 31 mai 2020

CALENDRIER DE VERSEMENT

13%

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MAI,
directement au établissements choisis et éligibles

87%

PAR TRANCHES AUX OPCO EN 2020 ET 2021 *

*Ce recouvrement sera ensuite effectué par l'Ursaff.

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, le versement à l'OPCO dont relève l'entreprise interviendra avant le 1^{er} mars 2021.

Pour celles de 11 salariés et plus, il s'effectuera dans le cadre des trois acomptes de la contribution unique versés à l'opérateur de compétence, soit 60% avant 1^{er} mars 2020, 38% avant le 15 septembre 2020 et le solde avant le 1^{er} mars 2021.